

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02570
Numéro SIREN : 498 905 314
Nom ou dénomination : FERRAND DISTRIB

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2023 sous le numéro de dépôt 7815

FERRAND DISTRIB
S.A.S au capital de 37.000 €
Siège social : ERAGNY SUR OISE (Val d'Oise)
Centre Commercial Art de Vivre

498 905 314 RCS PONTOISE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente et un mars à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège de la société, sur convocation faite par le Président dès le 16 mars 2023 par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Alain FERRAND, Président.**

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et permet de constater que TROIS (3) associés présents ou représentés possèdent TROIS MILLE SEPT CENTS (3.700) actions ayant droit de vote, soit la totalité des titres composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- *la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés absents et représentés,*
- *les copies des convocations adressées aux associés,*
- *le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice écoulé,*
- *le rapport du Président,*
- *le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,*
- *le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.*

Le Président déclare qu'à compter de la convocation tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au lieu du siège social, qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *lecture du rapport du Président,*
- *examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,*
- *examen et approbation des comptes clos le 30 septembre 2022,*
- *quitus au Président,*
- *affectation des résultats,*
- *nomination d'un commissaire aux comptes Titulaire,*
- *pouvoirs.*

Il donne ensuite lecture du rapport du Président sur les opérations de l'exercice écoulé.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, sans débat, entre les associés et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- La société PTBG ET ASSOCIES dont le siège social est à COLOMBELLES (Calvados)
Campus Normandie Technologie Caen – 1, Rue du Bocage

pour une durée de six exercices qui expirera après la réunion qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028 et qui se tiendra dans l'année 2029.

Le nouveau Commissaire aux comptes titulaire a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait le mandat proposé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

copie conforme à l'original,

le Président

Le Président

Alain FERRAND

